

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2016

L'an deux mil seize le vingt-deux du mois de mars le conseil municipal de la Commune de LA PACAUDIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Georges DRU Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 14 mars

Présents : M. DRU Georges -M. GEORGES Bruno - M. GACON - Mmes ROLLET Aurélie - ROTA Chantal - FOND Pascale - LAUR Jeanine - Mrs PIQUET Denis -GROULARD Cyril - SAYROUX Frédéric - BAILLON Jean-Paul - TAMIN Yves - Mme CLAIRE Marina.

Absente excusée : Madame PAPON Isabelle

Mme JONIER est arrivée à 21H25

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno GEORGES

1 - COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2015 :

Commune et lotissements

Monsieur le Maire présente les différents comptes de gestion et administratifs de l'exercice 2015.

Budget général - le compte administratif laisse apparaître :

*en section de fonctionnement : un excédent de 276 642.45€

*en section d'investissement : un excédent de 279 817.03€

Soit un excédent de clôture de 556 459.48€.

Le compte administratif 2015 de la commune ainsi que le compte de gestion du receveur correspondant au compte administratif sont adoptés à l'unanimité des membres présents (Monsieur le Maire s'étant abstenu en sortant de la salle pour le vote).

Il est ensuite présenté les comptes administratifs 2015 et les comptes de gestion des budgets lotissements : Lotissement Les Sources et Lotissement « la Treille ».

-Lotissement les Sources : excédent de clôture de 3 064.59€, aucune opération réalisée en 2015

-Lotissement La Treille : déficit de l'exercice 2015 : 27 250€

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2015 ainsi que les comptes de gestion du Trésorier (Monsieur le Maire s'étant abstenu).

2 - VOTE DES TAUX COMMUNAUX

Pour 2016, le conseil municipal décide d'adopter les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 7,88%
- Taxe foncière bâti : 16,02%
- Taxe foncière non bâti : 32,58%

3 - BUDGETS PRIMITIFS 2016 : Commune et lotissements

a) Budget primitif 2016 Commune

Affectation de résultats : le conseil municipal compte tenu du compte administratif 2015 et son excédent de fonctionnement de 276 642,45€ décide de l'affecter comme suit :

Report en fonctionnement R 002 : 276 642,45€

Présenté par Monsieur le Maire, le budget primitif 2016 de la Commune s'élève tant en recettes qu'en dépenses à 1 190 674,45€ pour la section de fonctionnement et à 739 398,48€ pour la section d'investissement.

Le budget est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le conseil municipal reconduit les subventions communales allouées aux différentes associations.

b) Budget primitif lotissement Les Sources

Affectation de résultats : Le conseil municipal vu le compte administratif 2015 et son excédent de fonctionnement de 8 787,74€ décide de l'affecter comme suit :

Report en fonctionnement R 002 : 3 064,59€

Affectation en réserves R 1068 en investissement : 5 723,15€

Budget primitif 2016 lotissement : le budget annexe du lotissement est présenté par Monsieur le Maire et s'élève tant en recettes qu'en dépenses à 45 064,59€ pour la section de fonctionnement et à 166 477,74€ pour la section d'investissement. Le budget est voté à l'unanimité.

c) Budget primitif lotissement « La Treille »

Budget primitif 2016 lotissement « la Treille » : le budget annexe du lotissement « la Treille » est présenté par Monsieur le Maire et s'élève tant en recettes qu'en dépenses à 30 000€ pour la section de fonctionnement et à 57 250€ pour la section d'investissement. Le budget est voté à l'unanimité.

4 - COUR DU PETIT LOUVRE : approbation avenants

Suite aux différentes observations de l'Architecte des Bâtiments de France, il a été nécessaire d'établir des avenants aux marchés.

Monsieur le Maire présente les avenants des entreprises concernées soit :

Entreprise SANGLAR LESPINASSE pour le lot 5 - Travaux charpente du Préau,

Entreprise EUROVIA pour le lot 1 - VRD et Traitement de sols,

Entreprise VERVAS METAL pour le lot 3 - Travaux de serrurerie,

Entreprise FESSY pour le lot 4 - Travaux de maçonnerie

Adopté à l'unanimité.

5 - DIVERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite demander une participation à la Commune de VIVANS aux frais de fonctionnement de l'école pour les enfants scolarisés à l'école primaire de LA PACAUDIERE. La Commune de VIVANS ne possédant plus d'enseignement primaire.

Il propose une participation de 75€ par élève pour l'année scolaire 2015-2016.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité la participation de la commune de VIVANS de 75€ par élève pour l'année scolaire 2015-2016.

Le conseil municipal décide d'attribuer une participation communale à la Maison Familiale Rurale de Saint-Germain-Lespinasse pour un élève de la commune fréquentant leur établissement.

Le Conseil Municipal approuve les contrats de deux agents saisonniers pour la période du 27 avril 2016 au 4 octobre 2016 inclus à raison de 35 heures par semaine. Les autres contrats seront proposés lors d'une prochaine réunion.